

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Dossier d'Approbation

Elaboration du PLUi
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Documents graphiques du règlement

Pièce 4-2

Omissy


PLUi :
- arrêté par délibération du Conseil
Communautaire le 17 juin 2013

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire le 17 février 2014

- approuvé par délibération du Conseil
Communautaire le 17 février 2014

Le Président,

Pierre ANDRÉ



Zones agricoles

- A : agricole
- Ah : habitat en zone agricole
- AL : éoliennes en zone agricole

Zones urbaines

- U : espace urbain
- UE : zone d'activités

Zones naturelles

- Nce : espace de continuité écologique
- NL : zone de loisirs

Zones d'urbanisation

- 1AU : zone ouverte à l'urbanisation
- Orientation d'aménagement et de programmation
- chemin piéton à conserver au titre de l'article L 123-1-5 6° du CU
- Espace Boisé Classé

- secteurs inscrits en zone rouge au Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boue (PPRICB)

